



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2025.04.02

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

Séance du 10 avril 2025

Compte financier unique 2024 - Budget Ville

DATE DE CONVOCATION

04 avril 2025

DATE D’AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 23

Nombre d’absents : 1

Procurations : 9

Nombre de votants : 32

Vote

Ayant voté pour 25

Ayant voté contre 7

S’étant abstenu 0

N’ayant pas pris part au vote 0

L’an 2025 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

Etaient présents :

Patricia HENAFF, Jean-Jacques ANDRE, Françoise LOUEDEC, Bernard NICOLAS, Gwenaëlle GOUENNOU, Jean-Paul TOULLEC, Michel CORRE, Nathalie BATHANY, Yvan LACHUER, Claudine ORVOEN, Romain ABGRALL, Sylvain GANGLOFF, Pascal JEULAND, Claire LE VOT, Raymond-Jean LAURET, Julie MERCIER, Aude BURGER-CUZON, Marlène LE MEUR, Rémy JEZEQUEL, Elodie LANCERON, François CORRE, Damien RIVIER, Xavier LE GALL

Etaient absents :

Dominique CAP

Etaient représentés :

Françoise MORVAN donne pouvoir à Yvan LACHUER, Brigitte DENIEL donne pouvoir à Gwenaëlle GOUENNOU, Haoua LE GALL donne pouvoir à Julie MERCIER, François LEMAITRE donne pouvoir à François CORRE, François THOUROUDE donne pouvoir à Claire LE VOT, Tiphaine BOISSON donne pouvoir à Patricia HENAFF, Guillaume PARANT donne pouvoir à Rémy JEZEQUEL, Stéphane LE GALL donne pouvoir à Marlène LE MEUR, Loise QUERE donne pouvoir à Claudine ORVOEN

Madame Claudine ORVOEN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu’elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Compte financier unique 2024 - Budget Ville

Rapporteur :**Bernard NICOLAS 4ème Adjoint au Maire****Exposé :**

L'article 242 de la loi de finances 2019 a ouvert la possibilité d'expérimenter le Compte Financier Unique, qui « se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents »

Pris connaissance du compte financier unique comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL VILLE
RESULTATS 2024**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
AUTORISATIONS BUDGETAIRES DEPENSES	14 714 256,69 €	9 764 681,56 €	24 478 938,25 €
DEPENSES REALISEES	13 322 981,00 €	5 627 556,85 €	18 950 537,85 €
TOTAL DEPENSES	13 322 981,00 €	5 627 556,85 €	18 950 537,85 €
RECETTES REALISEES	14 302 334,13 €	5 165 431,58 €	19 467 765,71 €
EXCEDENT DE FONCT CAPITALISE (1068)		1 295 983,94 €	1 295 983,94 €
TOTAL RECETTES	14 302 334,13 €	6 461 415,52 €	20 763 749,65 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	979 353,13 €	833 858,67 €	1 813 211,80 €
RESULTAT DE FONCT. REPORTE 2023 (002)	320 097,69 €		320 097,69 €
RESULTAT D'INVEST. REPORTE 2023 (001)		-497 179,56 €	-497 179,56 €
RESULTAT REEL CUMULE	1 299 450,82 €	336 679,11 €	1 636 129,93 €

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET VILLE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
AFFECTATION DU RESULTAT 2024	1 299 450,82 €	336 679,11 €	1 636 129,93 €
Résultat réel de l'exercice	979 353,13 €	833 858,67 €	1 813 211,80 €

Délibération :

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'adopter le Compte Financier Unique 2024 du Budget Ville susvisé ;

Projet de délibération soumis à la :

Séance plénière des commissions 2020-2026 du 03 avril 2025

Délibération du Conseil Municipal :

Ayant voté pour 25

Ayant voté contre 7 : Guillaume PARANT, Aude BURGER-CUZON, Stéphane LE GALL, Marlène LE MEUR, Rémy JEZEQUEL, Elodie LANCERON, Damien RIVIER.

S'étant abstenu 0 :

N'ayant pas pris part au vote 0 :

Fait à Plougastel-Daoulas, le 10 avril 2025

**Le Maire,
Dominique CAP**

Secrétaire de séance
Claudine ORVOEN

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 029-212901896-20250410-2025_04_02-DE

CERTIFICATE EXECUTOIRE par le Maire
Publié le 25 avril 2025

Présentation du Budget Ville

Compte Financier Unique 2024



Sommaire :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RESULTAT 1.299.450,82€ en 2024 comparé à 1.615.983,94€ en 2023.....	2
1- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	2
2- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	4
SECTION D'INVESTISSEMENT : RESULTAT +336.679,11€ en 2024 comparé à - 497.179,56€ en 2023.....	7
1- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	7
2- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	10
RESULTAT :	11
DETTE – CAPACITE DE DESENDETTEMENT :	12
CONCLUSION :	12

Le compte financier unique est établi avec une section de fonctionnement excédentaire à 1.299.450,82€ et une section d'investissement excédentaire à 335.679,11€

Le comparatif des comptes se fait de compte financier unique (CFU) à CFU.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RESULTAT 1.299.450,82€ EN 2024 **COMPARE A 1.615.983,94€ EN 2023**

1-LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 3,85% entre 2023 et 2024. Cette hausse s'explique principalement par la forte de certains postes de charge à caractère général, les revalorisations appliquées sur les charges de personnel et une contribution plus forte de la commune via les subventions et notamment celle à destination du CCAS.

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 3.350.911,36€ en 2024 comparé à 3.262.750,34€ en 2023

Les dépenses de ce chapitre augmentent de 2,70% entre 2023 et 2024, soit une hausse moindre par rapport au comparatif 2021/2022 (19%) et à celui de 2022/2023 (11%).

Les principaux comptes concernés par cette hausse, sont :

- Les contrats de prestations ont subi une hausse (+20K) du fait la révision des prix des contrats existants
- Les dépenses d'achat de prestation augmentent de 33K€ en lien avec les reversements de billetterie dont les montants sont plus importants que sur l'année 2023 (plus de spectacles et de meilleure vente)
- Les dépenses de maintenance sont en hausse de 80K€, avec sur la partie informatique, le pack 3 ans des Firewall, le déploiement d'office 365, le renouvellement de VMWare (dont les prix ont été multipliés par 4), et sur la partie bâtiment, le contrat du GTB pour deux années. Les autres contrats ont tous subi une révision de leur prix.
- Les études sont en hausse de 15K€ avec la réalisation du bilan carbone
- Les dépenses de denrées alimentaires avec les révisions très régulières des prix demandés par les fournisseurs : +15K€ entre 2023 et 2024 en sachant que la hausse entre 2022 et 2023 avait été de +66K€ et entre 2021 et 2022 de +52K€
- La prestation de déménagement de Keravel vers Goarem Goz +19K€
- Les dépenses exceptionnelles liées à la tempête donnent une hausse des dépenses de ces comptes de +49K

- Les postes de dépense liés aux cérémonies et frais de réception avec l'organisation du passage de la flamme, l'anniversaire des feux de l'humour, ... +40K€
- La part des redevances de corps morts reversée à l'Etat en raison d'un rattrapage de retard et de l'application de la hausse des tarifs.

Ces différentes augmentations ont été amoindries par la très forte baisse des dépenses d'énergie (-197K€)

Chapitre 012 – Charges de personnel : 5.818.471,81€ en 2024 comparé à 5.541.706,44€ en 2023

Les dépenses de personnel augmentent de 4,99% entre 2023 et 2024.

Les principales hausses concernent :

- La revalorisation du SMIC (janvier et novembre)
- L'annualisation des contractuels sur les postes d'animateur et d'agent d'entretien dont le taux d'emploi est supérieur à 50%
- La revalorisation du Point d'indice (janvier : 5 pts)
- La révision du RIFSEP
- La prise en compte du poste d'économiste de flux en année pleine (2/3 de l'année en plus par rapport à 2023)
- La rémunération des CET (23K€)
- Deux dimanches d'élection supplémentaires (12K€)
- Le versement de la prime Pouvoir d'achat (22K€)
- Le versement du contrat de capital décès (30K€)
- Le remplacement des agents en arrêt ou en disponibilité

Chapitre 014 – Atténuation de produits : 1.685.738€ en 2024 comparé à 1.685.876€ en 2023

Les dépenses de ce chapitre concernent l'attribution de compensation versée à Brest Métropole suite aux transferts de compétences et le prélèvement de la loi SRU (Solidarité et Renouveau Urbain) dont le montant est moindre en 2024 (95922€) par rapport à 2023 (96.063€).

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 1.438.689,35€ en 2024 comparé à 1.362.788,52€ en 2023

Ce chapitre augmente de 5,57%, les seuls comptes qui varient sont la subvention au budget du CCAS +50K€ tout comme les subventions aux associations et organismes privés qui elles sont en

hausse de 50K€ et également les subventions exceptionnelles obligatoires sont en légère baisse du fait de la baisse des effectifs dans les écoles.

Chapitre 66 – Charges financières : 215.639,18€ en 2024 comparé à 153.615,96€ en 2023

Le remboursement des intérêts est plus important qu'en 2023, avec la souscrit d'un nouvel emprunt en 2024.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 1.052,11€ en 2024 comparé à 17.437,90€ en 2023

Les dépenses ne concernent que des annulations de titres sur exercices antérieurs. Ces dernières sont variables d'une année à l'autre.

Dépenses d'ordre : 812.479,19€ en 2024 comparé à 805.467,08€ en 2023

Les dépenses d'ordre concernent :

Les amortissements des biens acquis en investissement, le calcul au prorata temporis du fait de la nomenclature comptable M57, a pour effet de davantage faire fluctuer ces dépenses en fonction de la date de réalisation de la dépense.

Les autres dépenses de ce chapitre concernent des cessions de bien, et donc des sorties de l'actif pour :

- Reprise du véhicule C1
- Reprise du véhicule Kangoo express
- Cessions de parcelles DP 126 et BA 592

Ces dépenses sont fluctuantes d'une année sur l'autre, et concernent des dépenses non budgétaires, c'est-à-dire, qu'elles ne donnent pas lieu à des inscriptions budgétaires préalables à leur réalisation.

2-LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes de fonctionnement baissent de 1,22% par rapport à 2023.

Chapitre 013 – Atténuation de charges : 60.310,99€ en 2024 comparé à 43.627,25€ en 2023

Ce chapitre concerne le remboursement perçu sur les salaires versés aux agents, à la fois par l'assurance, la sécurité sociale, le centre de gestion pour les heures syndicales et tous les autres organismes agissant sur la masse salariale. Ces remboursements sont plus importants qu'en 2023. En raison principalement, de la prise en charge du capital décès de l'agent décédé en janvier 2024 (+23K€). Et, le financement partiel du poste de Conseiller Numérique (17.500€) même si celui-ci est à un niveau moindre que les années précédentes.

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses : 1.325.488,11€ en 2024 comparé à 1.368.630,85€ en 2023

Les recettes apparaissent comme étant en baisse, mais la
remboursement de l'accompagnement à la hausse tarifaire qui a
2022 (86K€).

Sans celui-ci, les recettes sont en hausse de 3,35%. Grâce à la hausse de fréquentation des structures et donc la hausse du volume de facturation (périscolaire et extrascolaire). Un remboursement de la masse salariale en hausse de la part du budget du CCAS.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 10.663.064,97€ en 2024 comparé à 10.435.954,80€ en 2023

Les recettes de ce chapitre ont évolué à la hausse de 2,18%.

Cette évolution est l'accumulation de plusieurs recettes dont certaines sont en hausse et d'autres en baisse :

- Les recettes fiscales : +516K€ uniquement lié à l'effet base, les taux étant restés inchangés
- La Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité : -201K€
- Le Fond de Péréquation InterCommunal (FPIC) : stable
- La dotation de solidarité : stable
- La taxe sur les terrains devenus constructibles : +17K€
- Les droits de mutation : -120K€.

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 1.976.932,43€ en 2024 comparé à 1.832.506,23€ en 2023

Les recettes de ce chapitre sont en hausse de à 7,88%.

Les autres recettes de ce chapitre sont :

- La dotation globale de fonctionnement : +12K€
- La dotation nationale de péréquation : -10K€
- FCTVA sur les dépenses de fonctionnement 2023 : + 6K€
- Subventions de fonctionnement : +18K€ (Encaissement des aides obtenues sur les mouillages et les mobilités douces, et des participations versées pour l'organisation des élections)
- La dotation sur les titres sécurisés : +12K€ en raison du volume de titres traités et de l'adhésion à la prise de rendez-vous avec l'ANTS (validation des pré-requis pour l'obtention du bonus de participation)
- Le transport scolaire : stable
- La prestation de service CAF : +89K€ (en 2023 des pénalités avaient été appliquées sur les déclarations de l'année 2021, et encaissement de retard sur la nouvelle formule CTG, notamment sur le financement des postes de chargés de coopération (+54K€))

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 1

210.418,03€ en 2023

Les recettes de location sont en hausse, principalement sur la location de salle. Malgré tout le chapitre est en baisse, car il y a eu moins de recettes dites exceptionnelles à savoir des avoirs suite à des trop facturés

Chapitre 76 – Produits financiers : 34,77€ en 2024 comparé à 42,59€ en 2023

Les recettes de ce chapitre concerne le remboursement par le budget annexe du Port de Lauberlac'h, d'une quote part d'un emprunt souscrit par le budget Ville au profit de ce dernier, afin qu'il puisse réaliser les investissements nécessaires.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 33.771,73€ en 2024 comparé à 7.282,97€ en 2023

Ces recettes sont exceptionnelles dans le sens où, elles n'ont pas vocation à être présentes d'un exercice à l'autre.

Pour 2024, il s'agit des cessions évoquées précédemment, abstraction faite des moins-values ou plus-values générées (6.800€), et enfin, des annulations de mandat sur exercices antérieurs liés à des avoirs qui n'ont pas pu être déduits sur des factures. Ces derniers ayant été plus importants qu'en 2023.

Recettes d'ordre : 43.627,25€ en 2024 contre 60.310,99€ en 2023

Les recettes d'ordre comprennent principalement deux types de recettes :

- Les travaux en régie, les travaux réalisés par les services techniques intégrés à l'actif de la commune par le jeu des écritures d'ordre
- L'amortissement des subventions reçues pour des biens amortissables

SECTION D'INVESTISSEMENT : RESULTAT +336
COMPARE A -497.179,56€ EN 2023

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 029-212901896-20250410-2025_04_02-DE

1-LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses de 2024 se décomposent de la manière suivante :

Opérations d'équipement : 4.422.353€ en 2024 et 2.103.847€ de RAR (Restes à réaliser) contre 5.991.191€ en 2023

- ***Culture : 792.358€ et 233.435€ de RAR***
- Ravalement, chaudière et travaux d'accessibilité de la médiathèque : 92.459€ et 9755€ de RAR
- Equipements lumière et son : 81.933€
- Travaux d'extension de ravalement de l'Avel Vor : 555.148€ et 14.000€ de RAR
- Aménagement et équipement hall : 18.766€ et 27.000€ de RAR
- Acquisition médiathèque : 34.844€ et 6.541€ de RAR
- Etude CVC Cinéma : 50.000€ de RAR
- ***Bâtiments communaux divers : 208.966€ et 189.130€ de RAR***
- Aménagement logements Gendarmerie : 11.228€ et 19.821€ de RAR
- Solde rénovation et extension du secours populaire : 117.498€
- Aménagement de la Mairie : 37.456€ et 62.544€ de RAR
- Panneau d'information extérieur : 26.826€
- Gestion technique de chauffage : 24.000€ de RAR
- Remplacement des défibrillateurs : 9.264€
- Etude extension ADMR : 60.000€
- Aménagement Maison des oeuvres : 2.811€ et 15.383€ de RAR
- ***Edifices religieux : 579.920€ et 113.046€ de RAR***
- Restauration Chapelle St Adrien : 41.412€ et 4.200€ de RAR
- Travaux autres chapelles : 811€ et 15.785€ de RAR
- Travaux Eglise Phase 1 : 524.178€ et 50.000€ de RAR
- Fourniture et pose de 22 caves urnes : 7.820€

- Etude hydrogéologique du cimetière : 2.640€ et 25.548€ de RAR
- Conservation des œuvres : 12.064€ de RAR
 - **Ports : 109.962€ et 4.428€ de RAR**
- Travaux suite à diagnostic : 67.645€ et 43.729€ de RAR
- Cale du passage : 41.777€
- Matériel : 540€ et 4.428€ de RAR
 - **Informatique : 27.597€ et 59.192€ de RAR**
- Divers matériels dans les services : 21.382€ et 3.351€ de RAR
- Equipement pour le télétravail : 2.946€ et 2.610€ de RAR
- Licences et logiciels des services : 39.601€ et 1.188€ de RAR
- Installation dispositif my keeper à l'accueil : 1.326€
- Remplacement de firewall : 19.896€
- Refonte de l'infrastructure : 100.000€ de RAR
 - **Cadre de vie : 436.482€ et 340.954€ de RAR**
- Réserve foncière : 49.164€
- Acquisition Maison des œuvres : 320.436€
- Eclairage chemins scolaires : 50.000€ de RAR
- Vidéoprotection : 14.925€ et 194.075€ de RAR
- Subventions d'équipement : 31.220€
- Ferme communale : 23.000€ de RAR
- Signalisation de sentiers : 26.919€ de RAR
- Etude du potentiel du réseau de chaleur de la commune : 19.800€ de RAR
 - **Equipements sportifs : 150.009€ et 602.916€ de RAR**
- LEDS dans les salles de sport : 81.915€ et 3.180 de RAR
- Remplacement production ECS Avel Sport : 22.902€
- Renouvellement de matériel : 17.364€
- Remplacement de gazon synthétique du terrain multisport : 10.944€
- Rénovation de la Fontaine Blanche : 1.670€ et 503.388€ de RAR

- Rénovation de la salle du Cléguer : 50.000€ de RAR
 - **Budget Participatif : 25.631€ et 16.218€ de RAR**
- Projets 2022 : 24.580€ et 3.000€ de RAR
- Projet 2023 : 1.051€ et 13.218€ de RAR
 - **Transition Ecologique : 259.191€ et 24.633€ de RAR**
- Subvention VAE : 9.625€
- Subventions aux particuliers : 33.587€
- Mobilité durable : 11.554€ et 1.388€ de RAR
- Véhicule électrique : 32.757€
- France vue mer : 170.229€ et 7.020€ de RAR
- Clôture du musée des pompiers : 10.288€ de RAR
 - **Enfance : 214.497€**
- Mobilier périscolaire et extrascolaire : 2.922€
- Lave linge Ty Glaz : 10.316,40€
- Dispositif My Keeper Ty Glaz : 8.799€
- Dévoiement de réseau Ty Glaz : 3.598€
- Soutènement de Ty Glaz : 194.809€
 - **Equipements techniques : 19.039€ et 5.897€ de RAR**
- Matériels : 11.552€ et 5.287€ de RAR
- Equipements police municipale : 1.606€ et 610€ de RAR
- Barrières de sécurité : 5.880€
 - **Jeunesse : 3.048€**
- Matériel de musique : 2.498€
- Equipements Club Ados : 550€
 - **Ecole et Restauration : 835.747,84€ et 460.723€ de RAR**
- Extension et rénovation de Keravel et intégration à GG : 771.680€ et 360.000€ de RAR
- Demandes des enseignants et agents municipaux : 33.878€ et 6.857€ de RAR
- Equipement de la cuisine : 12.598€ et 284€ de RAR

- Installation du dispositif My Keeper à Mona Ozouf : 17.592€
- Equipement informatique (TNE) : 93.582€ de RAR
 - **Programme n°37 – Skatepark : 612.073€**
- Solde des travaux et équipements : 612.073€
 - **Climat énergie : 90.000€ et 1.926€ de RAR**
- Participation de la Compagnie Electrique de Plougastel : 90.000€
- Centrale photovoltaïque : 1.926€ de RAR

Chapitre 204 – Subvention d'équipement : 76.908€ en 2024 comparé à 76.908€ en 2023

Ce chapitre comprend l'attribution de compensation de la section d'investissement à la métropole qui a été mise en place en 2022.

Chapitre 16 - Emprunts : 1.025.685,23€ en 2024 comparé à 875.237,10€ en 2023

Ce chapitre correspond au remboursement du capital des emprunts souscrits par la commune pour le financement de ses investissements antérieurs. L'impact du nouvel emprunt souscrit en 2024 explique cette augmentation.

Opération d'ordre : 102.610,56€ en 2024 comparé à 283.948,18€ en 2023

Ces opérations d'ordre sont la contre passation des écritures de la section de fonctionnement sur les travaux en régie, et les amortissements des subventions d'investissement

Les autres dépenses d'ordre concernent les avances versées aux entreprises sur les travaux et récupérées lorsque le pourcentage contractuel des travaux est atteint.

Et enfin, la contre passation de la cession des véhicules dans le cadre des écritures d'ordre non budgétaires.

2-LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement mentionnées ci-dessus ont été financées de la manière suivante :

Chapitre 13 - Subventions : 397.323,20€ en 2024 comparé à 1.685.940,81€ en 2023

Les subventions perçues portent sur :

- le sentier littoral : 53.302€
- la construction du Skatepark : 250.000€
- l'Église : 83.500€

Chapitre 16 - Emprunts : 3.000.000€ en 2024 comparé à 0€ en 2023

Il y a eu recours à l'emprunt en 2024 pour un montant de 3.000.000€, celui-ci a été soumis à concurrence avec 4 établissements bancaires. Le crédit Agricole a fait la meilleure proposition à taux fixe sur un taux de 3,41% sur 15 ans.

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 2.197.230,98€ en 2024 comparé à 1.887.184,45€ en 2023

Ce chapitre comporte trois types de recettes :

- Le fond de compensation sur le TVA qui est perçu sur les investissements éligibles de l'année N-1 : 801.965€.
- La taxe d'aménagement qui découle des travaux réalisés par les ménages et les entreprises sur la commune : 9.282€
- L'excédent de fonctionnement de l'année N-1 capitalisé, soit la part du résultat de la section de fonctionnement de l'année précédente qui est mis à disposition des investissements de l'année N : 1.295.983,94€ soit le report du résultat de fonctionnement établi à fin 2023.

Chapitre 27 – Créances et prêts : 1.000€ en 2024 comparé à 1.000€ en 2023

Un prêt a été souscrit par la commune mais dont une partie est pris en charge par le budget annexe de Lauberlac'h Four à chaux, qui en a profité pour certaines de ces acquisitions passées. Ce montant correspond au remboursement du capital de cette souscription.

Recettes d'ordre : 865.861,34€ en 2024 comparé à 1.027.251,80€ en 2023

Les opérations d'ordre en recettes d'investissement sont de 3 sortes :

- Les amortissements des biens acquis les années antérieures
- La contrepassation des avances versées aux fournisseurs lorsque le pourcentage contractuel des travaux est atteint
- La contre passation de la cession de bien en écritures non budgétaires sur la section d'investissement pour rendre effectif la sortie de l'actif

RESULTAT :

Le compte financier unique de 2024 présente :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat de l'exercice 2024 (A)	979.353,13€	833.858,67€
Résultat cumulé à fin 2023 (B)	+320.097,69€	-497.179,56€
Résultat cumulé à fin 2024 (A+B)	1.299.450,82€	336.679,11€

L'affectation de ces résultats est la suivante :

- Excédent d'investissement reporté sur les recettes d'investissement

- Excédent de fonctionnement versé aux recettes de
intégralité

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 029-212901896-20250410-2025_04_02-DE

DETTE – CAPACITE DE DESENDETTEMENT :

L'encours de la dette au 31/12/2024 est de 12.888K€

La capacité de désendettement de la commune est donc de 6,25 années.

CONCLUSION :

La commune présente donc une situation financière saine avec une vigilance accrue sur la section de fonctionnement pour permettre de financer au maximum les investissements via l'autofinancement.